

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 18 JUILLET 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_135 : CRÉATION D'UN GIRATOIRE – SECTEUR RANTEIL -
TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DU DÉPARTEMENT

L'an deux mille dix huit, le dix huit juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mercredi 18 juillet 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Geneviève PEREZ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Nathalie PELLEGRINI

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, Messieurs, Rino GATEFIN, Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BETEILLE (pouvoir à Laurence PUJOL), Najat DELPEYRAT (pouvoir à Pierre DOAT), Jacques ROYER (pouvoir à Thierry DUFOUR), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Céline TAFELSKI (pouvoir à Jean-Paul RAYNAUD), Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir à Sarah LAURENS), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY), Louis BARRET (pouvoir à Geneviève PEREZ)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 JUILLET 2018

N° DEL2018_135 : CRÉATION D'UN GIRATOIRE – SECTEUR RANTEIL - TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DU DÉPARTEMENT

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et programmation des travaux

Madame Delphine DESHAIES-GALINIE, rapporteur,

Lors du conseil communautaire du 29 juin 2017, vous avez approuvé la convention entre le département, la ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois ayant pour objet la définition des modalités de réalisation et de financement d'une étude concernant l'entrée Sud de l'agglomération en vue de définir un programme d'aménagement de la RD612.

Le programme d'aménagement a été validé lors du comité de pilotage du 08 mars 2018.

Le parti retenu permet de :

- fluidifier la circulation sur l'axe ;
- sécuriser les déplacements ;
- créer du stationnement ;
- développer et organiser l'urbanisation le long de l'axe sur le secteur à proximité de la rocade ;
- redéfinir des emplacements réservés ;
- organiser les déplacements doux et les raccorder aux équipements existants ;
- favoriser l'usage des transports en commun et du covoiturage ;
- pérenniser les commerces existants.

Les aménagements proposés sur la RD612 peuvent être réalisés suivant plusieurs phases correspondant aux différentes sections. Dans cette perspective, la réalisation d'un giratoire au carrefour de Ranteil est prioritaire.

Cet aménagement répond également à un enjeu de sécurité compte tenu des remontées de files pouvant avoir lieu jusqu'au niveau de la rocade.

L'aménagement de cet ouvrage intéresse deux maîtres d'ouvrage distincts : le Département du Tarn, propriétaire et gestionnaire de la voirie départementale, et la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 prévoit que « Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Aussi, en accord avec le Département du Tarn, il est proposé que la communauté d'agglomération de l'Albigeois soit maître d'ouvrage des travaux par transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage.

Une première évaluation du coût des travaux, hors acquisition foncière et hors dévoiement des réseaux, a été réalisée par la maîtrise d'œuvre et s'élève à 681 420 € TTC.

Le département s'est engagé à participer à hauteur de 200 000 € TTC pour la réalisation du giratoire de Ranteil en déléguant la maîtrise d'ouvrage à l'agglomération.

La convention jointe formalise les engagements de chacune des parties.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'Urbanisme et notamment son article L.332-8,

VU l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 juin 2018,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du giratoire par transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage du département du Tarn sur la partie relevant de sa compétence,

APPROUVE la convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du Département à l'Agglomération,

AUTORISE la présidente à signer la convention ci-annexée et à effectuer toutes les démarches relatives à cette opération,

APPROUVE le plan de financement des travaux tel que défini ci-dessous :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois :	481 420 €
Département du Tarn :	200 000 €
TOTAL	681 420 €

DIT QUE les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 juillet 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL